

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°96-416 DU 30 Septembre 1996

portant approbation du bilan et des comptes
annexes de l'exercice clos au 31 Décembre
1995 du Centre National d'Essais et de
Recherches des Travaux Publics (CNERTP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-publics ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 23 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 83-455 du 23 Décembre 1983 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N° 96-241 du 21 Juin 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;

Sur rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 Septembre 1996

DECRETE :

Article 1er : Sont approuvés le Bilan et les Comptes Annexes de l'Exercice clos au 31 Décembre 1995 du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP), tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 SEPTEMBRE 1996

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



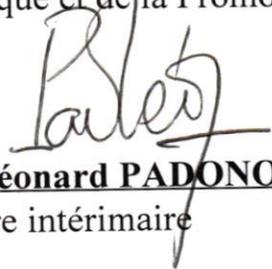
Mathieu KEREKOU.

Le Premier Ministre chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi



Jijoho Léonard PADONOU
Ministre intérimaire

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports



Kamarou FASSASSI.

Ampliations : PR 6 CS 4 CC 2 SGG 2 HAAC 2 PM 4 MPREPE 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERES 16 DGBM-DCF-DGTCP-DGID 5CNERTP 4
BNDAN-DLC 3 GCONB-INSAE 3 UNB-FASJEB-ENA 3 JORB 1